



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du lundi 26 août 2024 à 20h**

Délégués en exercice      12  
Délégués présents        9  
Délégués votants         9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/08/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absente excusée : Julie PRETI

Absents : Emmanuelle BUFFET, Patrick DUCHEMIN

Secrétaire de séance : Florence MAZAUD

Date de publication : 08/10/2024

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2024
2. Décision modificative
3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lié à l'enfance jeunesse
4. Rapport d'activité 2023 de Thonon Agglomération
5. Signature de la Charte forestière pour la conservation et la gestion durable des ressources forestières
6. Tarif de location de la salle des fêtes pour les associations
7. Questions diverses

---

### **Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2024**

Le procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **Décision modificative : délibération n° 2024-09-01**

Monsieur Claude Maurice, adjoint aux finances explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications suite à la demande de la trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications budgétaires.

## **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lié à l'enfance jeunesse : délibération n° 2024-09-02**

Monsieur le Maire explique que le rapport concerne l'analyse des charges liées à la rétrocession des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges et qu'il a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 2 juillet 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

---

## **Rapport d'activité 2023 de Thonon Agglomération : délibération n° 2024-09-03**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération qui leur a été adressé en amont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2023 de Thonon Agglomération.

## **Signature de la Charte forestière pour la conservation et la gestion durable des ressources forestières : délibération n° 2024-09-04**

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de la charte forestière qui matérialise la réflexion des acteurs d'un territoire pour, respectivement, résoudre et valoriser les problématiques et atouts forestiers qu'ils rencontrent.

Le projet de charte forestière a fait l'objet de 2 présentations en conférence intercommunale des Maires, d'une validation par le comité de suivi et de sa signature par le Conseil communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le document de charte forestière et autorise le Maire à signer la charte forestière

## **Questions diverses**

Samantha, la personne en charge de la garderie périscolaire et agent de cantine, a quitté ses fonctions le vendredi 5 juillet 2024 et sera remplacée par Madame Ludivine Michoud à partir de la rentrée de septembre 2024.